



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

Délibération n° 2012/01/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 25 JANVIER 2012

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	35

DATE DE LA CONVOCATION

17 janvier 2012

L'an deux mille douze, le 25 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 17 janvier 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, PEROT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, VIREVIALLE, FAURILLON, MARCON

Suppléantes : ROBERT

Excusés : Mme JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COUSSEIROUX
MM PAMIES, LAKROUF, LAIGNEAU, RIGAUD, CUISSOT

OBJET : Signature d'une convention d'utilisation du système d'information géographique départemental dans le cadre du suivi des milieux aquatiques

Le Président informe que par le biais de son programme de restauration de rivières mis en œuvre dans le cadre du Contrat Territorial Vienne Amont, la Communauté de communes est en possession de données sur les milieux aquatiques et humides de son territoire.

Il explique que le Conseil Général de la Creuse a créé depuis quelques années un outil de Système d'Information Géographique (S.I.G.), lié à son site Internet, qui permet à tout public d'accéder à des données cartographiques du département (IGN, photos aériennes, cadastre, petit patrimoine, sites naturels, etc.).

En 2010, la cellule d'Assistance et de Suivi Technique à l'Entretien des Rivières (ASTER) du Conseil Général a travaillé avec les techniciens de rivières du département sur l'élaboration d'une base de données sur les travaux de restauration de rivières en vue de compléter son outil SIG.

Ce partage d'information à l'échelle départementale permettra aux acteurs de l'eau et au grand public :

- de disposer d'un panorama cartographique complet des actions réalisées chaque année par les collectivités et syndicats à compétences aménagement « de rivières » ;
- d'améliorer la cohérence de l'ensemble de ces actions ;
- d'archiver les données relatives aux travaux ;
- de disposer d'indicateurs de suivi départementaux ;
- de développer les échanges et le fonctionnement en réseau entre les techniciens de rivières ;
- de faire connaître au grand public les actions réalisées sur les milieux aquatiques et de les mettre en valeur.

Dans ce cadre, par un courrier datant du 19 décembre 2011, le Conseil Général a sollicité la Communauté de communes pour l'adhésion à ce projet par le biais d'une convention (voir document ci-joint). Cet outil est mis à la disposition de la Communauté de communes ; en contre partie, elle s'engage à alimenter régulièrement les données sur son territoire.

Vu l'intérêt général de ce projet, le Président propose la signature de cette convention.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer une convention **d'utilisation du système d'information géographique départemental dans le cadre du suivi des milieux aquatiques** avec le Conseil Général de la Creuse
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 26 janvier 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD